

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le Jeudi 26 Septembre 2024 à 20h00.

### Ordre du jour :

2024-50 : Modification de la durée hebdomadaire de plusieurs postes à compter du 01 Septembre 2024

2024-51 : Convention de groupement de commandes – Réalisation d'audits énergétiques de logements sur le territoire de Mayenne Communauté

2024-52 : Convention de financement pour l'accompagnement à la co-conception de cours d'écoles végétalisées

#### • Questions diverses :

- Participation employeur pour la mise en place du contrat collectif de prévoyance
- Changement des modalités d'obtention du CIA
- Changement des horaires d'ouverture du point de collecte le samedi
- Création de 5 micro-crèches sur le territoire de Mayenne Communauté
- Stationnement arrêt de bus sur place des Diablintes

#### • Dates à retenir :

- Copil ALSH : Lundi 07 Octobre 2024 à 20h00 à Hardanges
- Commission associations pour le marché de Noël : Mardi 15 Octobre 2024 à 20h00
- Inauguration stade multisports à la Bazoge Montpinçon : Samedi 26 Octobre 2024 à 11h00
- Elections des membres du CMJ : Mardi 29 Octobre 2024 à partir de 16h30
- Commission illuminations : Mercredi 16 Octobre 2024 à 20h00
- Marché de Noël : Samedi 07 Décembre 2024

Prochain conseil municipal : Jeudi 31 Octobre 2024 à 20h00

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures, le conseil Municipal de Jublains légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M RONDEAU Alain, Maire de la commune de Jublains.*

*Etaient présents : Alain Rondeau, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Daniel Lacroix, Frédéric Ansquer, Djamel Bounadja, Cédric Chardron*

*Absents excusés : Nathalie Hubert, Astrid Fraudin, Amélie Legendre, Antonin Leprince, Samuel Bruneau, Sandra Broussin*

*Secrétaire de séance : Ophélie Breton*

*Nathalie Hubert donne pouvoir à Pierrick Tranchevent.*

## RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Décision n°2024-07 : Contrat de location au 8 Impasse Romaine

Article 1<sup>er</sup> : est autorisée à la signature du contrat de location pour le logement au 8 Impasse Romaine à Jublains au profit de Monsieur Jolivier Tanguy pour une durée de 6 ans. Le nouveau contrat prendra effet à compter du 07 Septembre 2024 jusqu'au 06 Septembre 2030.

### **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 Août 2024**

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 Août 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **2024-50 : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE PLUSIEURS POSTES A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2024**

*Dossier présenté par Monsieur Rondeau*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

#### Poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

A ce jour, le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est rémunéré 23,75 heures par semaine. Après avis favorable du Comité Social Territorial, il convient de rémunérer le poste à hauteur de 27 heures par semaine à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2024.

#### Poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

Une erreur s'est glissée dans la délibération précédente. Pour l'organisation de la rentrée scolaire de Septembre 2024, il convient de rémunérer le poste à hauteur de 30,31 heures par semaine au lieu de 30 heures.

#### Poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe

Une erreur s'est glissée dans la délibération précédente. Pour l'organisation de la rentrée scolaire de Septembre 2024, il convient de rémunérer le poste à hauteur de 30,31 heures par semaine au lieu de 30 heures.

C'est pourquoi Monsieur Le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire des postes énumérés ci-dessus à compter du 01 Septembre 2024.

#### **Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- *D'accepter les propositions de Monsieur Le Maire ;*
- *D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à ces propositions.*

### **2024-51 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – REALISATION D'AUDITS ENERGETIQUES DE LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE MAYENNE COMMUNAUTE**

*Dossier présenté par Monsieur Rondeau*

Les communes membres de Mayenne Communauté sont propriétaires de logements dont certains sont susceptibles de faire l'objet de travaux, notamment des travaux de rénovation

énergétique. La réalisation d'un audit énergétique permet de donner une visibilité sur l'état du bâtiment et de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économies d'énergie.

Suite à la volonté exprimée de certains élus de Mayenne Communauté de recourir à une commande groupée pour la réalisation d'audits énergétiques sur les logements de leur parc communal, les communes ont été invitées à manifester leur souhait de participer à ce groupement de commandes qui serait établi conformément aux articles L. 2113-6 et 2113-7 du Code de la commande publique.

Aujourd'hui, ce sont 12 communes qui ont manifesté le souhait d'adhérer à ce groupement, lequel permettra d'obtenir une meilleure gestion administrative et technique des commandes tout en mutualisant la procédure de consultation publique.

La procédure utilisée, référencée 24SER28, sera une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L2125-1-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord cadre avec minimum et maximum sera passé en application des articles L2125-1-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il est proposé que Mayenne Communauté soit le coordonnateur du groupement de commandes et, qu'en tant que tel, prenne en charge les frais de publicité. En outre, le choix du titulaire sera effectué par la Commission d'attribution des marchés de Mayenne Communauté.

En revanche, à compter de la notification de l'accord-cadre, chaque entité membre du groupement sera responsable des commandes passées sur la base de cet accord-cadre et aura, selon les délégations de compétences et de signatures propres à chacune d'elle, à charge de procéder à la contractualisation de chacune des commandes qui la concerne à savoir signer, notifier et exécuter la commande en son nom.

*Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :*

- *D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes concernant la réalisation d'audits énergétiques de logements sur le territoire de Mayenne Communauté;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes liée à cette consultation et fournie en annexe ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter les commandes issues de cet accord cadre et concernant la commune de Jublains avec l'attributaire retenu ainsi que les pièces s'y rapportant.*

## **2024-52 : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA CO-CONCEPTION DE COURS D'ECOLE VEGETALISEES**

*Dossier présenté par Madame Breton*

La commune de Jublains avait déposé sa candidature pour envisager de végétaliser la cour d'école et investir le jardin à l'arrière de l'école.

Mayenne Communauté propose le financement de l'accompagnement du CPIE sur la végétalisation des cours d'école.

La charge financière de la commune s'élève à 600 €.

*Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :*

- *De valider ce projet ;*
- *D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.*

Questions diverses :

- ✚ Participation employeur pour la mise en place du contrat collectif de prévoyance

A partir du 01 Janvier 2025, les collectivités territoriales doivent mettre en place un contrat collectif de prévoyance. La commune de Jublains a décidé de participer au marché proposé par le CDG53.

En conseil d'adjoint, il a été décidé d'opter pour un maintien du salaire à hauteur de 95 %.

Nous devons prendre une décision sur la participation employeur à la prévoyance (à savoir que la participation minimum est de 50 %).

Il est rappelé que la mise en place de la mutuelle obligatoire dans la fonction publique territoire sera obligatoire à partir du 01 Janvier 2026. Une participation employeur sera également obligatoire.

Il est décidé que la collectivité participe à hauteur de 50 %.

Un projet de délibération sera envoyé au CDG53 pour un passage au CST (passage obligatoire pour la mise en place de la prévoyance). Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

- ✚ Changement des modalités d'obtention du CIA

A ce jour, il n'y a pas de modalités pour l'obtention du complément indemnitaire annuel en cas d'absence pour arrêt maladie.

Monsieur Rondeau et ses adjoints proposent au conseil municipal de diminuer le CIA en fonction des absences pour arrêt maladie.

Le conseil municipal est favorable à ce changement.

Un projet de délibération sera envoyé au CDG53 pour un passage au CST (passage obligatoire pour tout changement sur le RIFSEEP). Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

- ✚ Changement des horaires d'ouverture du point de collecte le samedi

Pendant la période estivale, le point de collecte était ouvert de 08h30 à 11h00. Depuis le 01 septembre 2024 les horaires sont revenus à la normale. Plusieurs administrés nous ont fait savoir qu'ils préféreraient quand le point de collecte était ouvert le matin. Monsieur Rondeau a fait une demande de modification pour les horaires du samedi au service Déchets de Mayenne Communauté. Le service Déchets est favorable.

Le conseil municipal est favorable pour le changement d'horaires, ouverture de 10h00 à 12h00 en période hivernale et de 09h00 à 12h00 au printemps.

- ✚ Création de 5 micro-crèches sur le territoire de Mayenne Communauté

Mayenne Communauté a pour projet de construire 5 micro-crèches sur le territoire pour pallier la diminution prochaine du nombre d'assistante maternelle sur le territoire. La commune de Jublains s'est portée candidat pour accueillir ce projet. La construction ainsi que le fonctionnement des micro-crèches seront assurés par Mayenne Communauté. Evidemment, nous ne sommes pas les seuls à s'être porté candidat. Il s'agit d'un projet qui verrait le jour en 2026 voire 2028. Une micro-crèche peut accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément.

✚ Stationnement arrêt de bus place des Diablintes

Des parents d'élèves nous ont fait savoir que sur la pause déjeuner des ouvriers mangeant au restaurant La Cella se stationnent sur l'arrêt de bus de la place des Diablintes. Il faut peut être prévoir un panneau temporaire pour rappeler à tous qu'il s'agit d'un arrêt de bus et non d'un stationnement disponible.

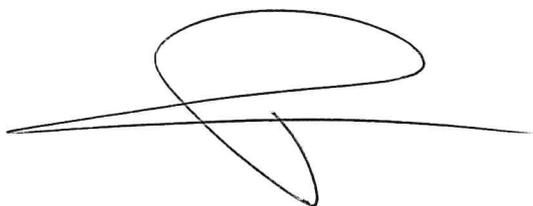
Dates à retenir :

- Copil ALSH : Lundi 07 Octobre 2024 à 20h00 à Hardanges
- Commission associations pour le marché de Noël : Mardi 15 Octobre 2024 à 20h00
- Inauguration stade multisports à la Bazoge Montpinçon : Samedi 26 Octobre 2024 à 11h00
- Elections des membres du CMJ : Mardi 29 Octobre 2024 à partir de 16h30
- Commission illuminations : Mercredi 16 Octobre 2024 à 20h00
- Marché de Noël : Samedi 07 Décembre 2024

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 31 Octobre 2024 à 20h00

Séance levée à 21h20

Alain RONDEAU



Secrétaire de séance  
Ophélie BRETON

